Image not found or type unknown

Expiration de mon contrat CDD

Par **saimoikidi**, le **05/01/2010** à **13:10**

Bonjour,
Je suis actuellement embauchée en CDD jusqu'au 14/02/2010 et je ne veux pas continuer à travailler dans cette entreprise si (éventuellemnt) mon contrat est prolongé.
Comment dois-je procéder? Ce contrat prend-il fin automatiquement ou dois je faire une lettre?
Merci de votre réponse.

Par **loe**, le **05/01/2010** à **16:03**

Bonjour,

otre CDD prendra fin automatiquement le 14/02/2010.
Si on vous propose une reconduction du contrat, à ce moment là, vous déciderez si oui ou non vous souhaitez continuer.
Sachez que si vous refusez, l'employeur ne sera pas tenu de vous verser l'indemnité de précarité due.

Copyright © 2025 Légavox.fr - Tous droits réservés